



ÉCOLE DE DROIT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



IRPAG
Clermont
Ferrand

DEVENIR

FONCTIONNAIRE

Fonction Publique d'Etat / Territoriale / Hospitalière

Qu'est-ce que la fonction publique ?

La fonction publique est un secteur d'activité qui offre une grande variété d'emplois et qui obéit à des conditions particulières de recrutement, dont la principale voie est le concours d'accès. La fonction publique se découpe en 3 secteurs employant plus de 5 millions d'agents. Certains organismes parapublics recrutent également par le biais de concours. Vous voulez devenir fonctionnaire de l'État dans les ministères, fonctionnaire territorial dans une collectivité ou bien fonctionnaire dans le milieu hospitalier ? Vous devrez en principe passer un concours administratif, c'est-à-dire des épreuves écrites et orales.

Comment devenir fonctionnaire ?

Chaque concours de recrutement comprend plusieurs phases : le dossier de candidature, les épreuves d'admissibilité puis les épreuves d'admission. Le plus souvent, les concours se décomposent en plusieurs parties :

- Une partie culture générale et logique de type QCM (Questions à Choix Multiples) ou QRC (Questions à Réponse Courte) ;
- Une partie de compréhension et de réalisation de texte (résumé, synthèse ou analyse) ;
- Une partie orale devant un jury (sur un sujet imposé ou sur des matières techniques, sur votre CV et votre motivation, sur votre connaissance du poste envisagé).

Le passage des épreuves elles-mêmes vous obligera à des déplacements (centres d'examens répartis sur le territoire pour les écrits, et épreuves orales centralisées). La réussite aux épreuves vous permet d'accéder à une liste de postes à pourvoir. Selon le nombre de postes offerts, vous êtes classé(e) en liste principale ou liste complémentaire.

Quels sont les métiers et concours ?

Les postes sont répartis en 3 niveaux :

- **Catégorie A** : recrutement au niveau de la licence minimum. Cette catégorie regroupe les cadres chargés de diriger, d'organiser et de gérer ;
- **Catégorie B** : recrutement au niveau bac à bac+2. Cette catégorie regroupe les personnels qui appliqueront les directives des cadres A. Ce sont des postes dans le domaine technique et administratif ;
- **Catégorie C** : recrutement au niveau du brevet des collèges ou du BEP/CAP. Cette catégorie regroupe des postes d'exécution, employés, agents techniques.

Quelles sont les qualités pour devenir fonctionnaire ?

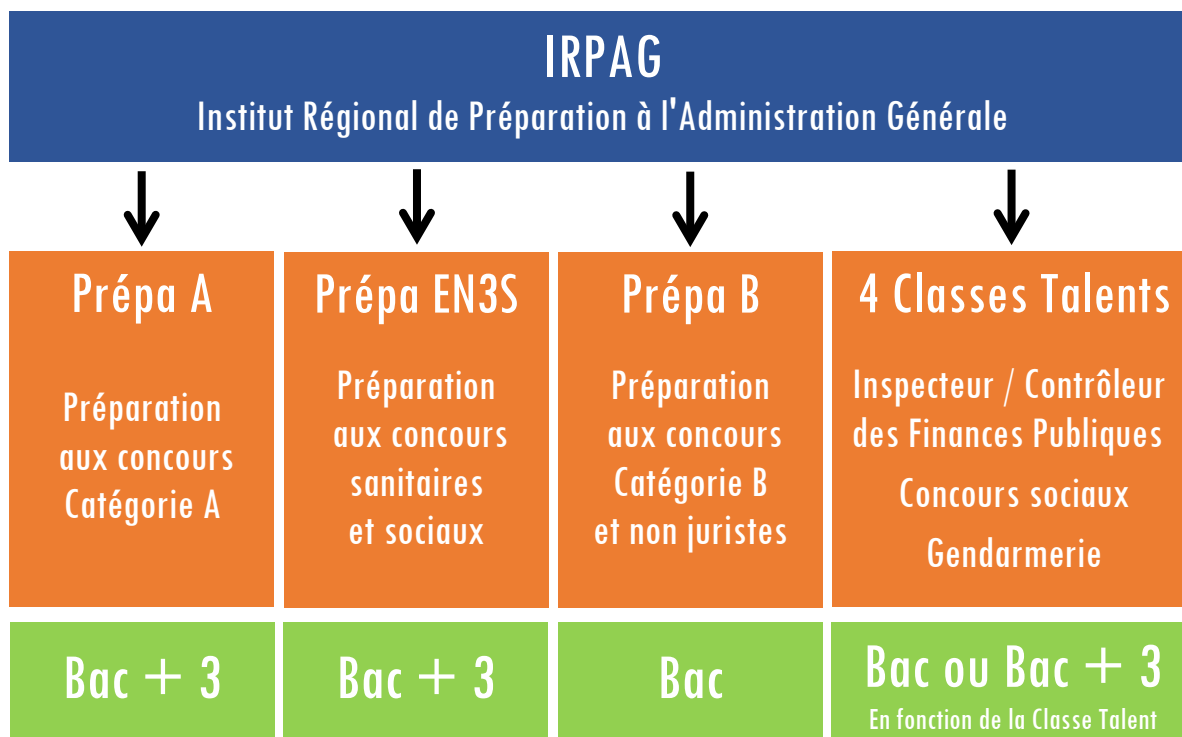
Il faut garder à l'esprit qu'il s'agit d'un concours. Ainsi, il ne faut pas avoir un certain niveau seulement, il faut être le/la meilleur(e) afin d'être classé(e) sur la liste principale.

Certains concours sont plus spécialisés que d'autres : dans le secteur de la police, les connaissances en droit sont indispensables ; dans le secteur des finances, les connaissances en comptabilité, gestion, fiscalité peuvent être un atout ; certains concours sont liés à des professions : le secteur informatique, médical ...

Il est nécessaire de déterminer le secteur dans lequel on souhaite travailler en se renseignant sur les métiers offerts.

De manière générale, il est de plus important en tant que candidat(e) d'avoir les qualités intrinsèques du fonctionnaire, avec en tout premier lieu le sens du service public et de l'intérêt général, mais aussi faire preuve de loyauté et de probité, de respect ou encore d'écoute.

L'offre de formation de l'IRPAG de Clermont-Ferrand



Pourquoi préparer les concours à l'IRPAG de l'École de Droit - UCA ?

Les concours attirent de nombreux candidats. Il vous faudra faire face à une farouche concurrence. L'IRPAG vous propose une formation correspondant au type d'épreuves organisées, avec un volume d'heures propres aux différentes matières communes aux écrits et aux oraux. Outre les matières elles-mêmes, l'IRPAG vous propose des entraînements pratiques, écrits et oraux.

Les Classes Prépa Talents

Finances Publiques (Inspecteur / Contrôleur) / Concours Sociaux / Gendarmerie Nationale

Une formation d'excellence dans les écoles et les universités pour devenir haut fonctionnaire

« Prépa Talents » est un dispositif destiné aux étudiants boursiers les plus méritants de l'enseignement supérieur pour préparer les concours donnant accès notamment aux postes d'encadrement de la fonction publique. Les étudiants sont sélectionnés sous conditions de ressources et de mérite, sur la base d'un dossier et d'un entretien tenant compte du parcours du candidat, de ses aptitudes, de sa motivation et de son potentiel.



Institut Régional de Préparation à l'Administration Générale

Ecole de Droit - Université Clermont Auvergne

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403

63001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1
scola.irpag.droit@uca.fr



ÉCOLE DE DROIT
Université Clermont Auvergne